

**Assurer une place pour
la relève culturelle
et artistique**

**COMMENTAIRES DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE
sur l'étude intitulée**

UNE POLITIQUE DE LA CULTURE ET DES ARTS

**Proposition présentée à Mme Liza Frulla-Hébert, ministre
des Affaires culturelles du Québec, par le groupe-conseil sur
la politique culturelle du Québec**

Septembre 1991

Conseil permanent de la jeunesse

580, Grande Allée Est
bureau 440
Québec
G1R 2K2

Tél.: (418) 644-9595
1 800 363-1049

Télécopieur: (418) 646-0798

Recherche et rédaction: Serge Fleury, vice-président du Conseil

Collaboration: Alain Perreault, président du Conseil
Hélène Simard, vice-présidente du Conseil
Marcia Pilote, membre
Louise Bisson, agente de recherche

Secrétariat: Danielle Tremblay
Louise Turgeon

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	3
Introduction	5
Considérations	7
Préparation de la relève: Un milieu stimulant	8
D'abord, la formation	8
Ensuite, de réels débouchés...	10
Conclusion	15
Liste des recommandations	
Composition du Conseil permanent de la jeunesse	

PRÉSENTATION

Le Conseil permanent de la jeunesse est un organisme de consultation et d'étude qui a pour mandat de conseiller le ministre responsable de la jeunesse, en l'occurrence le premier ministre du Québec, sur toute question relative à la jeunesse. En plus d'initier lui-même des études et recherches, il a le pouvoir de s'exprimer sur tout sujet ou document qu'il juge pertinent de commenter, à la lumière de ses connaissances et perceptions de la jeunesse.

Le Conseil permanent de la jeunesse vise, par ses actions et ses prises de position, à promouvoir l'apport des jeunes à l'évolution de la société québécoise et à défendre les besoins et intérêts de la jeunesse dans son processus d'accession à l'autonomie. Dans cette double perspective, il souhaite aujourd'hui exprimer à la Commission parlementaire sur la politique culturelle du Québec ses préoccupations relatives à la place des jeunes, notamment des jeunes créateurs, au sein de cette politique.

INTRODUCTION

Le domaine des arts est vaste: de nombreuses disciplines s'y côtoient, diverses "écoles" de pensées y sont actives, de nombreuses activités y sont reliées. Les limites de ce champ d'activité y sont même difficiles à discerner: où s'arrête l'"amateurisme" ? Doit-on parler d'art ou d'"industries culturelles" ? Où doit se situer le soutien gouvernemental ? Et l'apport des divers partenaires de notre société ? Quel soutien apporter à la formation, à l'exploration, à la production ? Quels rôles reconnaître et attribuer aux arts dans notre société contemporaine ?

En ce sens, le mandat du groupe-conseil Arpin se devait d'être ambitieux tout en cherchant à s'ancrer dans le contexte particulier du Québec en cette veille de tournant de siècle. Le Conseil permanent de la jeunesse souscrit au questionnement du groupe-conseil, cherchant à déterminer "quelles sont les principales voies que devront emprunter, au cours des dix prochaines années, ceux qui se consacrent au développement de la culture et à l'action culturelle ?". Cette approche permet d'obtenir un bon portrait de la situation et des tendances actuelles, tout en appelant une action axée sur l'avenir.

CONSIDÉRATIONS

L'apport des jeunes au domaine des arts et de la culture est mal connu. Comme dans beaucoup de secteurs, on y considère encore la jeunesse comme une étape transitoire AVANT un réel apport significatif. Période transitoire ou apprentissage, exploration ou oeuvre non finie, les perceptions portant sur les travaux de jeunesse les considèrent rarement pour ce qu'ils sont: des oeuvres à part entière. La valeur des jeunes productions se mesure souvent sur une autre échelle de valeurs. Pourtant, l'apport essentiel que ces oeuvres ont au sein de l'ensemble de la production artistique, se mesure autant en termes de renouvellement, d'audace et d'économie de moyens, qu'en termes de réussite et d'achèvement en soi.

La jeune créativité mériterait qu'on s'y intéresse un peu plus. La participation des jeunes à l'activité culturelle du Québec est importante, qu'il nous suffise de dénombrer les finissants des diverses disciplines artistiques ou le taux de participation des jeunes aux divers organismes culturels, sans parler de toute l'activité parallèle, non régie ou spontanée.

Pourtant, à ce jour, ni les institutions gouvernementales, ni les milieux artistiques eux-mêmes ne sont en mesure de réellement pondérer et situer l'apport des jeunes à leur activité. Un solide diagnostic sur les tenants et aboutissants de "la relève" s'impose: à la lueur de ce portrait, il serait plus aisé d'identifier et de mettre en oeuvre les mesures appropriées à ce groupe fluide, mais essentiel que forme la jeune relève de tous les secteurs de l'activité artistique et culturelle.

RECOMMANDATION 1: Le Conseil permanent de la jeunesse recommande la formation d'un groupe de travail ministériel portant sur la situation spécifique de la relève culturelle et artistique du Québec, ses caractéristiques et besoins.

Dans l'intervalle, il convient toutefois de se pencher sur divers aspects reliés à la thématique des jeunes et de la politique culturelle, tel que commenté dans le rapport soumis par le groupe-conseil présidé par Monsieur Roland Arpin. C'est ce que nous tenterons de faire.

PRÉPARATION DE LA RELÈVE: UN MILIEU STIMULANT...

La survie et le développement d'une culture, le rapport Arpin l'a bien établi, reposent sur l'adhésion d'une société à celle-ci et la présence d'un milieu sensible, ouvert et supportant. Pour passer d'un énoncé de politique à une action riche en impacts sociaux, le rapport Arpin doit agir et mobiliser les divers milieux. Les volontés politiques doivent s'arrimer en de réelles perspectives. Le rapport Arpin propose constats et pistes d'action. La volonté politique doit maintenant statuer sur la qualité du milieu et le climat de confiance et de soutien qu'elle entend offrir aux milieux artistiques et culturels pour favoriser l'avènement d'un vrai milieu stimulant.

RECOMMANDATION 2: Le Conseil permanent de la jeunesse engage le gouvernement à adopter dans les meilleurs délais une politique de la culture et des arts, statuant sur ses intentions, appelant à l'engagement de ses divers agents et partenaires et reconnaissant un rôle et des besoins spécifiques de la relève artistique et culturelle.

D'ABORD, LA FORMATION.

Bien qu'élément premier d'une réflexion sur les enjeux d'une politique culturelle, le volet "formation" ne nous a semblé que rapidement survolé par le Comité Arpin. Encore que cette attention n'a été portée qu'aux niveaux d'études avancées seulement (écoles supérieures, collégiales, universitaires).

Pour le Conseil permanent de la jeunesse, afin de s'assurer d'un bassin suffisant de candidatures, la formation aux arts et à la culture doit d'abord s'inscrire dans une démarche de formation personnelle, avant même l'orientation professionnelle en ce domaine. Pour ce faire, l'élaboration et la mise en place de programmes de connaissance et d'expérimentation de disciplines artistiques diverses devraient pouvoir prendre place dans le cursus scolaire dès le primaire.

À cet égard, et un peu à contre-courant de l'actuel fonctionnement du milieu scolaire, le Conseil permanent de la jeunesse tient à souligner l'importance des compétences formelles spécifiques de l'enseignant à cette phase d'éveil. Cette mesure pourrait d'ailleurs également permettre l'élargissement des débouchés pour les jeunes artistes, sous des formes qui pourraient dépasser le cadre scolaire formel actuel.

La prestation de cours à différents moments du cheminement scolaire, primaire et secondaire, favoriserait, selon le Conseil permanent de la jeunesse, une meilleure connaissance des disciplines artistiques. Elle pourrait également permettre l'exploration de métiers connexes à ces activités, voire mettre en place de nouvelles formations professionnelles ou autres (on pense, par exemple, aux métiers d'opération ou techniques diverses, dans les domaines de diffusion et de production) et l'élargissement des secteurs d'emploi, où la formation actuelle se déroule bien souvent sur le terrain. Enfin, l'intégration majeure des arts et de la culture au cheminement scolaire pourrait représenter un apport aux efforts de rétention de certains jeunes à l'école.

RECOMMANDATION 3: Le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement de reconnaître la nécessité d'améliorer l'intégration des arts et de la culture au cursus scolaire.

RECOMMANDATION 4: Il recommande de développer de nouveaux modèles souples de participation de la relève québécoise à cette préoccupation sociale et scolaire élargie.

Le rapport Arpin a reconnu la nécessité de réviser les institutions avancées de formation artistique. Il cible à cet égard un train de recommandations avec lesquelles nous ne pouvons qu'être d'accord. Il conviendrait toutefois, aux yeux du Conseil permanent de la jeunesse, de s'assurer de la participation des jeunes étudiants à ces structures de consultation et de concertation avec les milieux de l'enseignement, élément actuellement tout à fait absent des considérations du rapport du groupe-conseil.

Enfin, il y aurait lieu, selon le Conseil permanent de la jeunesse, de revoir la carte des enseignements en matière culturelle et artistique. Tant les programmes offerts que les contenus de ceux-ci gagneraient à être attentivement revus et adaptés au nouveau contexte québécois.

RECOMMANDATION 5: Le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement du Québec d'effectuer une révision des enseignements artistiques et culturels offerts et de leurs programmes, et ce, aux différents niveaux d'études avancées (collégial, universitaire, conservatoires et grandes écoles).

ENSUITE, DE RÉELS DÉBOUCHÉS...

LES LIEUX DE CRÉATION.

Une fois stimulé l'intérêt à la création artistique, encore faut-il offrir des conditions favorables à l'éclosion et à la rentabilisation de cette production. Pour bon nombre de jeunes créateurs, cette élémentaire étape constitue dès le départ un handicap important à surmonter, souvent avec des succès partagés voire, des risques d'abandon élevés. En effet, les lieux de création ne sont souvent accessibles que sur une base mercantile ou en fonction de production ou de commande déjà "programmée". Les lieux de production individuelle et les lieux accessibles aux jeunes créateurs qui n'ont pas encore un "nom", une réputation ou des moyens suffisants pour les supporter demeurent souvent hors de portée des jeunes artistes et artisans.

Le Conseil permanent de la jeunesse aurait souhaité voir le groupe-conseil Arpin identifier des volontés à cet égard. Nous croyons que, dans une optique de reconnaissance et de soutien à la chose culturelle, l'accès à de tels lieux de création devraient être assumés par des partenaires, telles les municipalités, en collaboration avec le pouvoir central. Par le biais, par exemple, d'un réseau de maisons de la culture élargi à l'ensemble du territoire québécois, les municipalités, municipalités régionales de comtés et communautés urbaines pourraient, avec ajustement conséquent de leurs pouvoirs et mandats, témoigner d'un engagement concret à l'égard de leur relève locale.

Le réseau scolaire, par sa présence dans une large portion du territoire québécois pourrait également rendre accessible certains équipements et facilités. Nous assumons ainsi un réseau scolaire concrètement ancré dans son milieu, axé sur une formation personnelle et sociale plus complète, une réelle intégration des intérêts culturels auprès de divers intervenants locaux et nationaux.

RECOMMANDATION 6: Le Conseil permanent de la jeunesse recommande l'engagement du gouvernement à assurer le soutien d'un réseau de lieux de création artistique et culturelle, en collaboration avec les divers paliers et organismes présents dans le milieu.

LES LIEUX DE DIFFUSION

L'étape majeure pour tout nouveau venu, notamment dans le secteur des arts, demeure la possibilité de se "faire une place". En ce sens, une politique de la culture et des arts doit s'assurer de soutenir et de développer ces lieux de diffusion, tout comme elle doit le faire pour les lieux de création. Le Conseil permanent de la jeunesse considère que le rapport Arpin ne précise pas suffisamment ses intentions et préoccupations à cet égard. S'il précise l'importance de la présence et du perfectionnement à l'étranger, il n'en demeure pas moins qu'encre une fois la place réelle des jeunes et de la relève ne sont pas précisées.

Les lieux de création originaux créés par des jeunes, ayant une formation artistique ou non, ne sont pas clairement identifiés comme des signes tangibles de la détermination et du désir de création des jeunes. Non reconnus, ils ne peuvent, ni ne pourront bénéficier du soutien qui leur assurerait la parfaite atteinte de leurs objectifs. A titre d'exemple, mentionnons des initiatives importantes comme les "Festivals de création jeunesse" ou les "Réalités jeunesse" qui, année après année, doivent souffrir de l'insécurité de leur situation et de l'inadaptation des programmes de soutien à leur égard (financement par les budgets du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, ou par financement hors-norme).

La place faite aux jeunes dans les milieux de diffusion plus "traditionnels" est elle-même mise en cause. L'accès aux divers programmes de soutien du ministère est malaisé, le marché est petit, les possibilités d'exportation de "produits" sont compliquées et peu accessibles. Le Conseil permanent de la jeunesse appelle le ministère à une sensibilité particulière pour une adaptation et une harmonisation de la politique, à l'égard des préoccupations des jeunes artistes. Le Conseil souhaite que des mesures particulières d'accès et de participation soient élaborées pour répondre à ces besoins.

Une fois encore, la participation des intervenants municipaux, régionaux et scolaires est souhaitée, encore que les responsabilités et pouvoirs de tous ceux-ci doivent être précisés. Comme le précisait un organisme culturel jeune lors des Audiences publiques de la jeunesse en 1989:

"Dans la majeure partie des villes et villages du Québec, le budget des activités culturelles est minime, alors que la définition de la "culture" est très large (...) elle englobe souvent tout ce qui n'est pas sportif. Ainsi, outre les bibliothèques subventionnées par Québec, les activités culturelles de ces villes se limitent bien des fois à "faire venir des artistes" (...) dans le cadre du carnaval ou du festival de la ville ou de la région.¹"

Il conviendrait également de préciser et de soutenir adéquatement le travail d'organismes de développement culturel, voire de favoriser l'éclosion d'"incubateurs culturels". Enfin, des modalités permettant l'échange de services entre jeunes artistes sont parmi des moyens légers pouvant permettre une meilleure disponibilité de matériel pour les jeunes artistes et également la mise en commun de moyens de diffusion.

¹. Les couleurs de la jeunesse... noir sur blanc, rapport des Audiences publiques sur la jeunesse, Conseil permanent de la jeunesse, Québec, 1989, p. 170.

CONCLUSION

ASSUMER UNE PLACE POUR LA RELEVÉ CULTURELLE ET ARTISTIQUE.

À différents niveaux, le Conseil permanent de la jeunesse constate que les interventions du gouvernement du Québec sont éclatées.

De l'absence de reconnaissance et de soutien propres aux lieux de création et de diffusion "jeunesse", à l'éparpillement des interlocuteurs en passant par l'inaccessibilité des programmes offerts aux jeunes artistes, le Conseil permanent de la jeunesse dénote la totale absence de la relève et des jeunes artistes des considérations gouvernementales à l'égard de la culture.

Comment se surprendre, dans ce contexte, du désintérêt de la jeunesse du Québec aux produits culturels québécois ? De l'engouement envers les produits étrangers?

Le gouvernement québécois, par ses institutions culturelles, doit reconnaître que l'essor de son affirmation culturelle et artistique repose sur sa capacité à soutenir sa relève. Le rapport Arpin doit être enrichi de façon à intégrer explicitement ce volet essentiel à tous les niveaux de ses recommandations. Toute politique culturelle devra essentiellement reconnaître cet apport, sinon elle risque de manquer l'objectif qu'elle s'est donné de déterminer les principales voies que devront emprunter, au cours des dix prochaines années, ceux qui se consacrent au développement de la culture et à l'action culturelle pour assurer sa pérennité et son développement.

Liste des recommandations

RECOMMANDATION 1: Le Conseil permanent de la jeunesse recommande la formation d'un groupe de travail ministériel portant sur la situation spécifique de la relève culturelle et artistique du Québec, ses caractéristiques et besoins.

RECOMMANDATION 2: Le Conseil permanent de la jeunesse engage le gouvernement à adopter dans les meilleurs délais une politique de la culture et des arts, statuant sur ses intentions, appelant à l'engagement de ses divers agents et partenaires et reconnaissant un rôle et des besoins spécifiques de la relève artistique et culturelle.

RECOMMANDATION 3: Le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement de reconnaître la nécessité d'améliorer l'intégration des arts et de la culture au cursus scolaire.

RECOMMANDATION 4: Il recommande de développer de nouveaux modèles souples de participation de la relève québécoise à cette préoccupation sociale et scolaire élargie.

RECOMMANDATION 5: Le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement du Québec d'effectuer une révision des enseignements artistiques et culturels offerts et de leurs programmes, et ce, aux différents niveaux d'études avancées (collégial, universitaire, conservatoires et grandes écoles).

RECOMMANDATION 6: Le Conseil permanent de la jeunesse recommande l'engagement du gouvernement à assurer le soutien d'un réseau de lieux de création artistique et culturelle, en collaboration avec les divers paliers et organismes présents dans le milieu.

COMPOSITION DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

Les membres

PERREAULT, Alain
Président
Québec

FLEURY, Serge
Vice-président
Québec

SIMARD, Hélène
Vice-présidente
Sainte-Foy

BETTS, Michaël
Pointe-Lebel

BIR, Anupa
Montréal

BOUCHER, Guylaine
St-Cyrille de l'Islet

CHEVALIER, Diane
Notre-Dame-du-Nord

D'AMOURS, Gilles
Cacouna

DUVAL, Charles
St-Roch de l'Achigan

GAGNON, Hélène
Montréal

GRÉGOIRE, Marie
Le Gardeur

PÉLOQUIN, Suzanne
Québec

PILOTE, Marcia
Boucherville

VIGNEAULT, Alain
Thetford Sud

VOLLANT, Gloria
Chicoutimi

Le secrétaire général

D'AMOURS, Yvan
Ancienne-Lorette